

S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA PRINCIPAT D'ANDORRA

FANGA B+ RONGEUR

(Céréales à 0.0010% (0.010g/kg) de Brodifacoum et 0.001% (0.01g/kg) de Dénatonium Benzoate)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement UE 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE, du 18/06/2020 (journal officiel L203) et selon le règlement CLP 1272/2008

Fiche de données de sécurité : Etablie le 05/10/2020

Révision: 20/04/2023 annule et remplace la FDS établie le 11/03/2022

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit

FANGA B+ RONGEUR Nom commercial:

Autorisation de mise sur le marché (AMM): FR-2016-0006

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Produit biocide (TP 14), appât prêt à l'emploi (RB). Usage:

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TRIPLAN S.A.

> BP 258 Poste française AD500 Andorre La Vieille Principauté d'Andorre Tél: +376 741 454 Fax: +376 741 450

Courriel: triplan@andorra.ad

1.4. Renseignements concernant le notifiant / fournisseur de la matière active

Société: **ACTIVA**

> Via Feltre, 32 20132 - Milano

Italie

Tél: +39 02 70637301 Fax: +39 02 70637228 Courriel: tecnico@activa.it

1.5. Numéro d'appel d'urgence

N° de tél : 01 40 05 48 48

Autre n°: 01 45 42 59 59 (Orfila : permet d'avoir accès au n° du centre antipoison le plus proche)

Site Internet: www.centres-antipoison.net

FDS FANGA B+ RONGEUR

1/13

Email: triplan@andorra.ad Tél: (376) 741 454 Fax: (376) 741 450



S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA

PRINCIPAT D'ANDORRA

2. <u>IDENTIFICATION DES DANGERS</u>

2.1. Classification du mélange

Catégorie de danger : Produit non classé. Mention d'avertissement : Aucune. Mention de danger : Aucune.

2.2. Éléments d'étiquetage

<u>Pictogrammes de danger</u>: Aucun. <u>Mention d'avertissement</u>: Aucune. Mention de danger: Aucune.

Conseils de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la règlementation nationale.

2.3. Autres dangers

Contient des substances PBT.

Brodifacoum.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom chimique de la substance active : 3-[3-[4-(4-Bromophenyl)phenyl]-1,2,3,4-tetrahydronaphthalen-1-yl]-2-hydroxychromen-4-one

Formule moléculaire de la substance active : C₂₁H₂₂BrO₂

Substance	CAS N°	EC N°	Limites de Concentration spécifiques Facteur M	%(m/m)	Classification selon le règlement 1272/2008/EC
Brodifacoum (Num Index : 607-172-00-1)	56073-10-0	259-980-5	Repr. 1A; H360D: $C \ge 0.003\%$ STOT RE 1; H372 (sang): $C \ge 0.02\%$ STOT RE 2; H373 (sang): $0.002\% \le C < 0.02\%$ M=10; M=10	C < 0.002% 0.0010% (0.010g/kg)	Acute tox 1; H330, H310, H300 Aquatic acute 1; H400 Aquatic chronic 1; H410
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	-	0.001% (0.01g/kg)	Acute Tox 4; H302; Acute Tox 2; H330; Eye Dam. 1; H318
Triéthanolamine	102-71-6	203-049-8	-	0.0172% (0.172g/kg)	Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail établie au niveau communautaire.
Monopropylene glycol	57-55-6	200-338-0	-	2.4836% (24.836g/kg)	-

FDS FANGA B+ RONGEUR

2/13



S.A. au capital de 60 000 € Poste française BP 2		AD 500 ANDORRA LA VELLA	PRINCIPAT D'ANDORRA
Andrea		OCD 100	<u> </u>
Autres		QSP 100	

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après contact avec la peau

Nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

Après contact oral

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les urines peuvent être observées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique. Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure. Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation. **Contre-indication :** Anticoagulants.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés : L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone...).

5.3. Conseils aux pompiers

Information générale :

Utiliser des jets d'eau pour refroidir les contenants afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de prévention des incendies. Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se déverser dans le réseau d'égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les restes de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

Equipement spécifique de protection pour les pompiers :

Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, c.-à-d. Feu (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (spécifications A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire autonome à air comprimé en circuit ouvert (BS EN 137).

FDS FANGA B+ RONGEUR

3/13



S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA

PRINCIPAT D'ANDORRA

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Bloquer les fuites s'il n'y a pas de danger. En l'absence de contre-indications, pulvériser de l'eau pour éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuelle (équipement de protection individuelle présenté à la section 8 de la fiche de données de sécurité) afin d'éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ces indications s'appliquent à la fois au personnel de traitement et aux personnes impliquées dans les procédures d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Lorsque des points d'appât sont places à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu dans un récipient approprié. Si le produit est inflammable, utilisez un équipement antidéflagrant. Évaluer la compatibilité du contenant à utiliser en vérifiant la section 10. Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte. Assurez-vous que le site de fuite est bien aéré. Le matériel contaminé doit être éliminé conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'autres informations sur la protection personnelle et l'élimination des produits sont données en sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune disposition finale particulière

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. <u>Paramètres de contrôle</u>

FDS FANGA B+ RONGEUR

Références réglementaires :

BGR България НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г. ЗА ЗАЩИТА НА РАБОТЕЩИТЕ ОТ

РИСКОВЕ, СВЪРЗАНИ С ЕКСПОЗИЦИЯ НА ХИМИЧНИ АГЕНТИ ПРИ РАБОТА

(изм. ДВ. бр.5 от 17 Януари 2020г.).

CZE Česká Nařízení vlády č. 41/2020 Sb. Nařízení vlády, kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007

Republika Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů.

DEU Deutschland Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und

Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung

gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56.

DNK Danmark Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019.

Tél: (376) 741 454 Fax: (376) 741 450 Email: triplan@andorra.ad

4/13



S.A. a	u capital de 60 00	0 € Poste française BP 258 AD 500 ANDORRA LA VELLA PRINCIPAT D'ANDORRA
ESP FRA	España France	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021. JORF n°0302 du 29 décembre 2021
TKA	Tance	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 –
		INRS.
FIN	Suomi	HTP-VÄRDEN 2020. Koncentrationer som befunnits skadliga. SOCIAL - OCH
1111	Suomi	HÄLSOVÅRDSMINISTERIETS PUBLIKATIONER 2020:25.
GRC	Ελλάδα	Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α` 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις
oke	Lividu	διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ "σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιγόνους παράγοντες κατά την εργασία"».
HRV	Hrvatska	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti
1110 V	mvatska	opasnimkemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim
		vrijednostima (NN 1/2021).
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske
TOIL	Tiorge	faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om
		tiltaks- og grenseverdier), 21. august 2018 nr. 1255.
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające
102	1 olohu	rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy.
SWE	Sverige	Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska
	•	gränsvärden (AFS 2018:1).
SVN	Slovenija	Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri
	-	delu (Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in
		78/19).
GBR	United	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
	Kingdom	
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983;
		Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive
		2006/15/CE;
		Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE
	TLV-ACGIH	ACGIH 2021.
BROI	DIFACOUM	

d'exposition

Orale

T 7 1	1.	• 4		•1
Valeur	пn	nte	ae	seun

Type Pays $TWA/8h$ $STEL/15min$ mg/m^3 ppm mg/m^3 ppm	
OEL EU 0,002	
TLV-ACGIH 0,002	
Predicted no-effect concentration - PNEC	
Valeur normale en eau douce 0,00004 mg/l	
Valeur normale sédiment eau douce 0,043 mg/kg	3
Valeur normale des micro-organismes STP 0,0058 mg/l	
Health - Derived no-effect level - DNEL / DMEL	
Effets sur les consommateurs Effets sur les travailleurs	
Voie Acute Acute Chronic Chronic Acute Acute Chronic Chronic	

systemic

local

systemic

local

0,0000033 mg/kg/d FDS FANGA B+ RONGEUR

local

systemic

local

0,0000033

mg/kg/d

5/13

systemic



S.A. au capital de 60 000 € Poste française BP 258 AD 500 ANDORRA LA VELLA PRINCIPAT D'ANDORRA

TRIETHANOLAMINE

Valeur limite de seuil				
Type	Pays	TWA/8h	STEL/15min	
		mg/m ³ ppm	mg/m^3	ppm
OEL	EU	5		
Predicted no-effect concentration - PNEC				
Valeur normale en eau douce			0,32	mg/l
Valeur normale en eau de mer			0,032	mg/l
Valeur normale sédiment eau douce			1,7	mg/kg
Valeur normale sédiment eau de mer			0,17	mg/kg
Valeur normale pour eau, relargage intermittent			5,12	mg/l
Valeur normale des micro-organismes STP			10	mg/l
Valeur normale pour le compartiment terrestre			0,151	mg/kg

Health - Derived no-effect level - DNEL / DMEL

			,					
	Effets sur les consommateurs					Effets sur les travailleurs		
Voie	Acute	Acute	Chronic	Chronic	Acute	Acute	Chronic	Chronic
d'exposition	local	systemic	local	systemic	local	systemic	local	systemic
Orale				13 mg/kg/d				
Inhalation				$1,25 \text{ mg/m}^3$				5 mg/m^3
Cutanée				3,1 mg/kg/d				6,3 mg/kg/d

Légende :

(C) = Plafond ; INHAL = Fraction inhalable ; RESP = Fraction respirable ; THORA = Fraction thoracique NEA = aucune exposition attendue ; NPI = aucun danger identifié

8.2. Contrôles de l'exposition

Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivante :

PROTECTION DES MAINS

Pas nécessaire.

PROTECTION DE LA PEAU

Pas nécessaire.

PROTECTION DES YEUX

Pas nécessaire.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas nécessaire.

CONTROLE DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau. Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non-cibles.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeurs	Informations
État physique	Céréales	
Couleur	Bleue	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	Non disponible	
Point de fusion / point de congélation	Non disponible	

FDS FANGA B+ RONGEUR

6/13



S.A. au capital de 60 000 € Poste française BP 258 AD 500 ANDORRA LA VELLA PRINCIPAT D'ANDORRA

Point d'ébullition	No. 41	
	Non disponible	
Intervalle d'ébullition	Non disponible	
Taux d'évaporation	Non disponible	
Inflammabilité	Non disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non disponible	
Limite supérieure d'inflammabilité	Non disponible	
Limite inférieure d'explosion	Non disponible	
Limite supérieure d'explosion	Non disponible	
Point d'éclair	Non disponible	
Température d'auto-inflammation	Non disponible	
Température de décomposition	Non disponible	
pH	6.46 à 21.4°C après 1 min	CIPAC MT 75.3
		Note : Donnée sur blé
		brodifacoum 50ppm
Viscosité	Non disponible	
Solubilité	Non disponible	
Coefficient partage: n-octanol/eau	Non disponible	
Pression de vapeur	Non disponible	
Densité de vapeur	Non disponible	
Densité relative	Non disponible	
Densité après versement	$0.731 \pm 0.002 \text{ g/mL}$	CIPAC MT 186
		CIPAC Handbook K (2003)
		Note : Donnée sur blé
		brodifacoum 50ppm
Densité après tassement	$0.765 \pm 0.002 \text{ g/mL}$	CIPAC MT 186
_		CIPAC Handbook K (2003)
		Note : Donnée sur blé
		brodifacoum 50ppm
Caractéristiques des particules	Non disponible	•

9.2. Autres informations

Propriétés explosives Non explosif Propriétés oxydantes Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. <u>Stabilité chimique</u>

Le produit est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

FDS FANGA B+ RONGEUR



S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA PRINCIPAT D'ANDORRA

10.4. <u>Conditions à éviter</u>

Aucune en particulier. Cependant les précautions usuelles d'utilisation de produits chimiques doivent être respectées.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. <u>Produits de décomposition dangereux</u>

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, nous fournissons des informations sur certaines substances. Il faut tenir compte de la concentration des substances indiquées à la section 3 pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

<u>Information sur une préparation à concentration équivalente</u>

ACUTE TOXICITY

Toxicité aiguë par voie orale : DL_{50} (rat) > 2000 mg/kg pc. Toxicité aiguë par voie cutanée : DL_{50} (rat) > 2000 mg/kg pc.

Toxicité aiguë par inhalation : Pas de données.

Irritation cutanée (lapin): Non irritant.

Irritation oculaire (lapin): Légèrement irritant.

Sensibilisation de la peau (cobaye): Non sensibilisant.

BRODIFACOUM (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, March 2014)

 DL_{50} (Orale) = 0.4 mg/kg/jour Souris.

 DL_{50} (Cutanée) = 3.2 mg/kg Rat.

 CL_{50} (Inhalation) = 3.0 mg/m³ Rat.

DENATONIUM BENZOATE (Study Report, ECHA, 1995)

 DL_{50} (Orale) = 749 mg/kg Rat.

 DL_{50} (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

 CL_{50} (Inhalation) = 0.2 mg/L air Rat.

TRIETHANOLAMINE (ECHA Website factsheet)

 DL_{50} (Orale) = 6400 mg/kg Rat.

 DL_{50} (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

 CL_{50} (Inhalation) = 1.8 mg/m³

MONOPROPYLENE GLYCOL (ECHA Website factsheet)

 DL_{50} (Oral) = 22000 mg/kg Rat

 DL_{50} (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

CORROSION / IRRITATION CUTANEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

LESIONS GRAVES/ IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

FDS FANGA B+ RONGEUR

8/13



S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA

PRINCIPAT D'ANDORRA

MUTAGENICITE DES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

CANCEROGENICITE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION REPETEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

DANGER D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Brodifacoum technique (Activa)

Pour les poissons :

 LC_{50} (96h) = 0.04 mg/L

Pour les crustacés:

 EC_{50} (48h) = 0.25 mg/L.

Pour les algues / plantes aquatiques :

 EC_{50} (72h) = 0.04 mg/L.

Dénatonium benzoate (98%, FOU0005)

Pour les poissons :

 LC_{50} (96h) = 400 mg/L (Truite).

Pour les crustacés :

 EC_{50} (48h) = 500 mg/L (Daphnia).

Triéthanolamine (FOU0005)

Pour les poissons :

 LC_{50} (48h) > 10000 mg/l/96h (Leuciscus idus).

Pour les crustacés:

 EC_{50} (48h) = 609.88 mg/L (Ceriodaphnia dubia).

Pour les algues / plantes aquatiques:

 EC_{50} (72h) = 216 mg/L (Desmodesmus subspicatus).

NOEC Chronique Crustacés > 1000 mg/L (Daphnia magna)

Monopropylene glycol (ECHA website factsheet)

Pour les poissons:

 LC_{50} (96h) = 40613 mg/L (Oncorhynchusmykiss).

Pour les crustacés:

FDS FANGA B+ RONGEUR

9/13



S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA

PRINCIPAT D'ANDORRA

 EC_{50} (48h) = 18 340 mg/L (Ceriodaphnia dubia).

Pour les plantes aquatiques :

EC₅₀ (96h) = 19 000 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata).

 EC_{50} (96 h) = 19 100 mg/L (Skeletonema costatum).

12.2. <u>Persistance et dégradabilité</u>

Brodifacoum technique (Activa)

NON rapidement biodégradable.

Dénatonium benzoate (Study Report, ECHA, 1995)

NON rapidement biodégradable.

Biodégradation dans l'eau : 18.17% après 28 jours d'incubation à 20 ± 1 °C.

 $BOD_{28} = 0.436 \text{ mgO}_2/\text{mg}$.

Triéthanolamine (Study Report, ECHA, 1996)

Rapidement biodégradable.

Monopropylene glycol

Rapidement biodégradable.

12.3. <u>Potentiel de Bioaccumulation</u>

Brodifacoum (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014)

Brodifacoum technique (Activa)

BCF 35134

Dénatonium benzoate (FOU0005)

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,9

Triéthanolamine (FOU0005)

Coefficient de répartition : n-octanol/eau -2,3 Log Kow 25°C

BCF < 3,9 42 d Cyprinus carpio

Monopropylene glycol (ECHA website factsheet)

BCF (espèces aquatiques) = 0.09 L/kg.

12.4. Mobilité dans le sol

Brodifacoum technique (Activa)

Coefficient de partition sol/eau : 6.12.

Dénatonium benzoate

Information non disponible.

Triéthanolamine (FOU0005)

Coefficient de répartition : sol/eau 1 SRC PCKOCWIN v1.66

Monopropylene glycol

Information non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Brodifacoum

Substance considérée PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)

Dénatonium benzoate

La substance n'est pas PBT/vPvB.

Triéthanolamine

La substance n'est pas PBT/vPvB.

Monopropylene glycol

La substance n'est pas PBT/vPvB.

FDS FANGA B+ RONGEUR

10/13



S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA PRINCIPAT D'ANDORRA

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. <u>Autres effets néfastes</u>

Non applicable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été consommé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas dangereux d'après les conditions actuelles du code « International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR) and by Rail (RID) », du code « International Maritime Dangerous Goods (IMDG) », et du code « International Air Transport Association (IATA) ».

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. <u>Dangers pour l'environnement</u>

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Information non pertinente.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. <u>Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité,</u> de santé et d'environnement

Règlement n°1907/2006/CE (REACH) (et modifications)

Règlement n°1272/2008/CE (CLP) (et modifications)

Directive 98/8/CE et règlement 528 /2012

Règlements délégués UE (Atp. (Adaptations au Progrès Technique) CLP)

CAR (Competent authority report Brodifacoum)

FDS FANGA B+ RONGEUR

11/13



S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA

PRINCIPAT D'ANDORRA

12/13

The Merck Index Online

- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- ECHA website

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases H pour les composants : section 3

H300: Mortel en cas d'ingestion.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H310 : Mortel par contact cutané.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H330: Mortel par inhalation.

H360D: Peut nuire au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A.

Acute Tox 1 : Toxicité aiguë, catégorie 1.

Acute Tox 2 : Toxicité aiguë, catégorie 2.

Acute Tox 4 : Toxicité aiguë, catégorie 4.

Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique catégorie 1.

Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1.

Eye Dam 1: Lésions oculaires graves/irritations oculaire catégorie 1.

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée, catégorie 1.

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée, catégorie 2.

Indication à porter sur les postes d'appâtage

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « Nom du produit ou numéro d'autorisation» ; « Substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison INRS 01 45 42 59 59 ».

Légende

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BCF Facteur de Bio Concentration BOD Demande d'oxygène biochimique

CAS Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)

CLP Classification, Etiquetage, Emballage

DNEL Niveau dérivé sans effet DT₅₀ Temps de dissipation 50%

FDS FANGA B+ RONGEUR

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA Association internationale du transport aérien

IATA-DGR Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale



S.A. au capital de 60 000 €

Poste française BP 258

AD 500 ANDORRA LA VELLA

PRINCIPAT D'ANDORRA

du transport aérien" (IATA)

IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses

IMO Organisation internationale maritime

CL₅₀ Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée

DL₅₀ Dose létale pour 50 pour cent de la population testée

OEL Niveau d'exposition professionnelle

PBT Bioaccumulation et persistance selon la règlementation REACH

PEL Niveau prévu d'effet

PNEC Concentration prévue sans effets

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TLV Valeur de seuil limite

TLV CEILING Concentration qui ne doit pas être dépassée durant l'exposition professionnelle

TWA STEL Limite d'exposition à court terme VOC Composant volatil organique

vPvB Très persistant et très volatil selon la règlementation REACH

WGK Classe allemande de danger pour l'eau

Bibliographie:

Conclusions de l'évaluation de l'ANSES Avril 2019 RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014

Product Assessment Report FANGA B+ RONGEUR Février 2019

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.

En cas de mise à jour les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : *

FDS FANGA B+ RONGEUR

13/13